



2023/06-27

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 juin 2023

Date d'affichage : 28 juin 2023

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 095-219505922-20230626-BL20230627-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : M.SCHWEIZER François, Mme CHABRIT Corinne, M. FERREIRA Frédéric, Mme ENEE Candice M. MAURICE Jean-Pierre, M. DIGAIRE Sylvain, M. BALLOT Yves, Mme REUSSARD Véronique, M. VINOLAS Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir :

M. ARDITTI Pierre à M. Jean-Pierre MAURICE  
Mme SCHEMBRI Marie Lyne à M. François SCHWEIZER  
Mme RAYSEGUIER Nadège à Mme CHABRIT Corinne  
Mme LOZAC'H Véronique à Mme MAURICE Anne-Marie  
M. SIMON Vincent à M. BALLOT Yves

Ouverture du Conseil à 19h00

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

M. FERREIRA Frédéric est élu secrétaire de séance.

### Approbation de la dissolution de la Caisse des Écoles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L.212-10,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 approuvant le transfert d'activités de la Caisse des Écoles au budget communal à compter de l'exercice 2020,  
Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles du 26 mai 2020 approuvant la cessation d'activités de la Caisse des Écoles à la clôture de l'exercice 2019,  
Vu le rapport introductif présenté par Madame le Maire,

Délibère

Article 1 Approuve la dissolution juridique de la Caisse des Écoles de SERAINCOURT.  
Article 2 Autorise la reprise en recette au budget communal de l'exercice 2023 d'un montant de 8 280.19 euros correspondant à l'excédent de liquidités de la Caisse des Écoles au 31 décembre 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Vote à l'unanimité

Le Maire,  
Anne-Marie MAURICE

